REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF
31ème RALLYE NATIONAL VENASQUE MODERNE

PROGAMME - HORAIRES

Vendredi	22 Février 2019	Parution du règlement
Vendredi	22 Février 2019	Ouverture des engagements **Publication du Road Book sur internet** **Site : www.rallyedevenasque.com** **Un road book papier sera remis aux vérifications administratives.**
Mardi	02 Avril 2019	Clôture des engagements à 23h59
Samedi Dimanche Vendredi	06 Avril 2019 07 Avril 2019 12 Avril 2019	Les reconnaissances de **00h01 à 23h59**. Les fiches auto contrôle de reconnaissances sont à télécharger sur le site du rallye **Attention aux spécificités de la spéciale de Venasque** **Reconnaissances INTERDITES de 05h00 à 21h00 et vitesse réduite**
Lundi	8 Avril 2019	Publication de la liste des engagés et heure convocation aux vérif. Sur Site Internet rallyedevenasque.com
Samedi	13 avril 2019	Vérifications des documents et des voitures au restaurant « BELLECOUR », derrière le marché-gare à CARPENTRAS **de 7h00 à 10h30**
Samedi	13 avril 2019	1ère réunion des Commissaires Sportifs à **9h30** au restaurant BELLECOUR à CARPENTRAS
Samedi	13 avril 2019	**Heure de mise en Parc fermée de départ ALTHEN des PALUDS rue de l'église 7h00** **Publication des équipages admis au départ au parc fermé à 11h00**
Samedi	13 avril 2019	**Départ même lieu à 12h00 - 1er VHC**
Samedi	13 avril 2019	Arrivée de la 1ère étape à **19h58** à **PERNES LES FONTAINES** Parking INTERMARCHE
Samedi	13 avril 2019	Publication des résultats provisoires de la première étape et publication de l'ordre et heure de départ de la deuxième étape **à 22h30**
Dimanche	14avril 2019	Départ de la 2ème étape **à 7 h 30** (INTERMARCHE PERNES les Fontaines)
Dimanche	14 avril 2019	Arrivée finale à **PERNES LES FONTAINES** (**Chemin de la gare**) à **14h08**
Dimanche	14 avril 2019	Affichage des résultats **30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent**
Dimanche	14 avril 2019	**Remise des prix** au parc fermé du Rallye à **PERNES LES FONTAINES après l'arrivé du dernier concurrent LTRS**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club Vauclusien organise les 13 & 14 avril 2019 le **31ème RALLYE NATIONAL de VENASQUE** en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA le **08/02/19** sous le numéro**14** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **154** en date du **27/02/19.**.

Permanence du Rallye : Ecurie Insula – 1738 Route de L'Appié 84210 VENASQUE du 22/02/2019 au 13/04/2019 de 18h00 à 20h00. Tel : 06 26 04 63 95 & Tel.06 74 91 72 31.

Organisateur Administratif

ASAC VAUCLUSIEN
Président : Georges POUQUINE
Z.I. de Courtine Mourrefrais
185, Route des Rémouleurs
BP 91000
84095 AVIGNON CEDEX 9
Tel. : 06 28 54 07 53
Fax : 04 90 27 14 29
Email : **asacvauclusien@orange.fr**

Organisateur Technique

ECURIE INSULA
Président : Kevin GUIDARELLI
Président Délégué : Michel MERY .....
Chez Gérard JEAN
1738 Route de L'APPIE
84210 VENASQUE
Tel.:06 26 04 63 95 & Tel 06 74 91 72 31.
Email : **ecurieinsula@yahoo.fr**

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président : ……..**Franck Del SANTO** (licence n°3166)
Membres : Jean-Paul POCHON (licence n°1793)
…… Christine EYDOUX (Licence n°8178)

Délégué Sécurité Ligue du Sport Automobile PACA :……Annick PECOUT (Licence N° 154215)

Directeur de Course : **Gérard GHIGO (licence n°1967)**
Directeur de Course Adjoint : …….....Yves ESCLOUPE (licence n°76046).
…… Jacques LEGALL (licence n°9383)
…… Yannick BARDIN (licence n°46622)

Directeur de Course VHC, VHRS & LTRS…… Serge FREVILLE (licence n°27121)

Directeur de Course Rallye 2 …….. Michel BONZOM (licence n°4090)

Directeur de Course Epreuves Spéciales :.....Marie-Odile VINCENSINI (licence n°9656)
.....Jean-Pierre BERTOS (licence n°3535)
……Paul RUBINO (licence n°118002)

Médecin Chef : .....Dr Raymond ALIBERT (licence n°191587)
.....Dr Pierre SCHIRMACHER (licence n°28500)
……Dr Nathalie BULICH

Commissaires Techniques Responsable: ..... Patrick VIEUX (licence n°113719)

Commissaires Techniques : ..... Philippe BLANC (licence n°38131)
.....Mickael VERDIER (licence n°)
.....Maurice PIZOT (licence n°207621)
…… .Christophe BIAGIONI (licence n°169294)

Commissaires Techniques Responsable VHC …… lismon LAMBERT (licence n°3582)

Commissaires Techniques Responsable Rallye 2 …… Philippe BLANC (licence n° 38131)

Chargés des relations avec les concurrents (Responsable) : …….Lionel CALAGE (licence n° 6737)
Françoise FREVILLE (Licence n° 111134)

Commissaire Sportif Stagiaire :……Elisabeth BASSOTTI (licence n° 196336)

Chargés des relations avec les concurrents (VHC, VHRS & LTRS) Françoise FREVILLE (licence n°111134)

Le 31éme Rallye national Venasque compte :

1ére Etape :
ES 1 & 4 : 10 postes commissaires 9 commissaires inter 10 Extincteurs 1 ambulance.
ES 2 & 5 : 9 postes commissaires 6 commissaires inter 9 Extincteurs 1 ambulance.
ES 3 & 6 : 14 postes commissaires 11 commissaires inter 14 Extincteurs 1 ambulance.

2éme Etape :
ES 7 & 10 : 12 postes commissaires 9commissaires inter 12 Extincteurs 1 ambulance.
ES 8 & 11 : 10 postes commissaires 9 commissaires inter 10 Extincteurs 1 ambulance.
ES 9 & 12 : 11 postes commissaires 8 commissaires inter 11 Extincteurs 1 ambulance.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.2P. ELIGIBILITE

Le 31ème Rallye National de Venasque compte pour la Coupe de France des Rallyes 2019 (**coefficient 3**) et le Challenge de la Ligue Régionale Provence Alpes Côte D'Azur des rallyes2019.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail, leur accusé de réception d'engagement et par la suite la liste des heures des convocations pour les vérifications administrative qui auront lieu le **samedi 13 avril 2019 au Restaurant « BELLECOUR » avenue des marchés (derrière le marché-gare) à CARPENTRAS de 7h00 à 10h30**. **Attention les vérifications seront ponctuées par le CH Adm et CH Tech**.
Les vérifications finales seront effectuées : **Garage de la Nesque à VENASQUE.**
Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye doit adresser à l'organisateur technique du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le mardi 02 Avril 2019 à 23h59.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **75 voitures**. Toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **135 voitures pour les quatre rallyes**. Si à la date du 2 avril 2019 le nombre des engagés est inférieur à 70 sur les quatre rallyes, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rallye.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **500 € avec la publicité facultative des organisateurs.**
- **1000 € sans la publicité facultative des organisateurs.**

Lors des Vérifications Administrative, si un équipage est 100% licencié à l'ASAC Vauclusien, nous lui rembourserons par chèque la somme de 70€. (Hors licences TPNR)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques feront l'objet d'un encaissement groupé le 2 avril 2019.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
4.3.1.2. Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance
L'assistance sera autorisée à Pernes les Fontaines (Chemin de la gare).
Parc assistance de Pernes : La surface étant restreinte il est demandé à chaque équipage de respecter la surface alloué (selon le traçage au sol).
Les remorques devront être garées **obligatoirement** : **Route de MAZAN à PERNES les Fontaines.**

4.8. EXTINCTEURS

- Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.
- En cas de non-respect :
  - Avant le départ du rallye : mise en conformité.
  - Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA,

5.2P. Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA,

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Venasque représente un parcours de **357,170** km.
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **114,000km**.
Les épreuves spéciales sont : ..... Col de Murs (Monté) 7,830km (x2)
..... Col de la Liguière 9,740km (x2)
..... Les Indochinois 11,780km (x2)
Col de la Ligne 14.840km (x2)
..... Col de Murs (Descente) 8,090km (x2)
.....Venasque-Le Beaucet 4,720km (x2)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les fiches auto contrôle de reconnaissances sont à télécharger sur le site du rallye

Le nombre de passages autorisé dans chaque ES est de trois

Les reconnaissances auront lieu : les 06, 07 et 12 Avril 2019 de 00h01 à 23h59.

.

Epreuve spéciale de VENASQUE : **Reconnaissances INTERDITES tous les jours de 05 heures à 21 heures**

Respecter STRICTEMENT une vitesse maximale de 45 km/h dans LE BEAUCET ainsi que dans le hameau des BEILLONS (commune de MURS).

AUCUN REPERE VISUEL NE DEVRA ETRE PEINT SUR LE PARCOURS, sous peine de sanction prononcée par le Collège des Commissaires Sportifs, pouvant aller jusqu'au refus de départ ou exclusion, sans remboursement des droits d'engagement.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX et COUPES

Prix en espèces cumulables et 2 coupes par équipage récompenserons selon le tableau suivant pour les équipages présent à la remise des prix.

SCRATCH	**1er / 2éme / 3éme**	**550,00 €**	**350,00 €**	**250,00 €**
	PARTANTS =>	**1 à 4**	**5 à 10**	**+ de 10**
GROUPES	1er	200,00 €	250,00 €	450,00 €
	2éme	-	150,00 €	250,00 €
	3éme	-	-	150,00 €
CLASSES	1er	250,00 €	500,00 €	500.00 €
	2éme	-	250,00 €	250,00 €
	3éme	-	-	120,00 €

1èr Equipage Féminin .....**500,00** € (si plus de 2 partants)

La remise des prix se déroulera le dimanche 14 avril 2019 à **PERNES LES FONTAINES au Parc Fermé D'arrivée**, après l'arrivé du dernier concurrents LTRS.